

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2020 : DELIBERATION N° 99

*Affaires Juridiques & Gestion de
l'Assemblée*
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎ : 03.27.53.76.01
Réf. : **CL / G.GABERTHON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 18 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille VINGT, le VINGT-CINQ NOVEMBRE à 17H30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCILO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Brigitte PATFOORT - Aymeric MERLAUD

EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Patrick MOULART pouvoir à Robert PILATO
Marc DANNEELS pouvoir à Arnaud DECAGNY
Jean-Pierre COULON pouvoir à Arnaud DECAGNY
Caroline LEROY pouvoir à Samia SERHANI
Guy DAUMERIES pouvoir à Sophie VILLETTE
Brigitte PATFOORT pouvoir à Jean-Pierre ROMBEAUT

EXCUSE(E)S :

ABSENT(E)S :

SECRETAIRE DE SEANCE : Inèle GARAH

OBJET : Présentation du rapport écrit des orientations budgétaires pour l'exercice 2021 aux fins de débat au sein de l'assemblée délibérante

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.2311-1 relatif à la définition du budget de la commune,
- L.2312-1 relatif à l'obligation, préalable à l'examen du budget primitif, de présentation d'un rapport et d'un débat sur les orientations budgétaires,
- L.2313-1 relatif à la publicité obligatoire des budgets et des comptes, de leurs annexes,
- D.2312-3 relatif aux informations que doit impérativement comporter le rapport d'orientations budgétaires, à sa transmission au président de l'EPCI dans les quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante, à sa mise à disposition du public à l'hôtel de ville dans les quinze jours suivants la tenue du débat,
- R.2313-8 relatif à la mise en ligne sur le site de la commune du rapport sur les orientations budgétaires,

Vu le Règlement intérieur du Conseil municipal modifié notamment l'article 11 relatif au débat sur les orientations budgétaires,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité Publique, Commerce » en date du 19 novembre 2020,

Considérant que le budget de la Commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal,

Que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire doit présenter au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Qu'en outre dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,

Qu'il précise l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

Que ce dit rapport doit, le jour même de sa présentation, impérativement faire l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante, dans les conditions fixées par le règlement intérieur,

Que ce débat, préalable essentiel au vote du budget primitif, ne constitue qu'une mesure préparatoire à l'adoption du budget primitif communal et par voie de conséquence ne donne pas lieu à un vote,

Considérant qu'en vertu d'une jurisprudence constante, le débat d'orientation budgétaire ainsi que sa communication revêtent un caractère substantiel (TA Lyon 09/12/2004),

Qu'il est pris acte de cette présentation des orientations budgétaires et du débat qui s'ensuit par une délibération spécifique,

Considérant que conformément aux dispositions des articles L.2312-1 et D.2312-3 susvisés, ce rapport sera transmis au président de la CAMVS et également mis à la disposition du public à l'hôtel de ville dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante,

Qu'en outre, et en vertu des dispositions de l'article R.2313-8 précité le dit rapport et la présente délibération seront mis en ligne sur le site internet de la Ville dans le délai d'un mois à compter de leur adoption et dans des conditions garantissant :

- 1° leur accessibilité intégrale et sous un format non modifiable ;
- 2° La gratuité et la facilité de leur accès par le public, pour leur lecture comme pour leur téléchargement ;
- 3° leur conformité aux documents soumis présentement ;
- 4° leur bonne conservation et leur intégrité.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Procède** au Débat d'Orientation Budgétaire de la Ville pour l'exercice 2021 au vu du rapport présenté.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le : 02/12/2020

Affiché le : 17/12/2020

Notifié le :





Rapport d'orientations budgétaires

2021

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2021

SOMMAIRE

I.	Contexte général : situation économique et sociale	4
A.	Situation globale	4
B.	Situation de la collectivité	8
II.	Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité	9
A.	Recettes de fonctionnement	9
1.	Fiscalité.....	9
2.	Focus sur les principaux concours de l'Etat	11
3.	Autres recettes (produits des services...).....	12
B.	Dépenses de fonctionnement	13
1.	Dépenses de personnel	13
2.	Subventions	16
3.	Autres dépenses de fonctionnement.....	16
C.	Section d'investissement.....	17
1.	Dette.....	17
2.	Recettes d'investissement.....	19
3.	Dépenses d'investissement	19
III.	Aménagement urbain	20

I. Contexte général : situation économique et sociale

A. Situation globale

a) Perspectives macro-économiques

SYNTHÈSE DES PROJECTIONS FRANCE

En %	2019	2020	2021
Croissance du PIB réel	1,5	- 8,7	7,4
Indice des prix à la consommation harmonisé	1,3	0,5	0,6
Taux de chômage (BIT, France entière, en % de la population active au T4 de l'année)	8,4	9,1	11,1

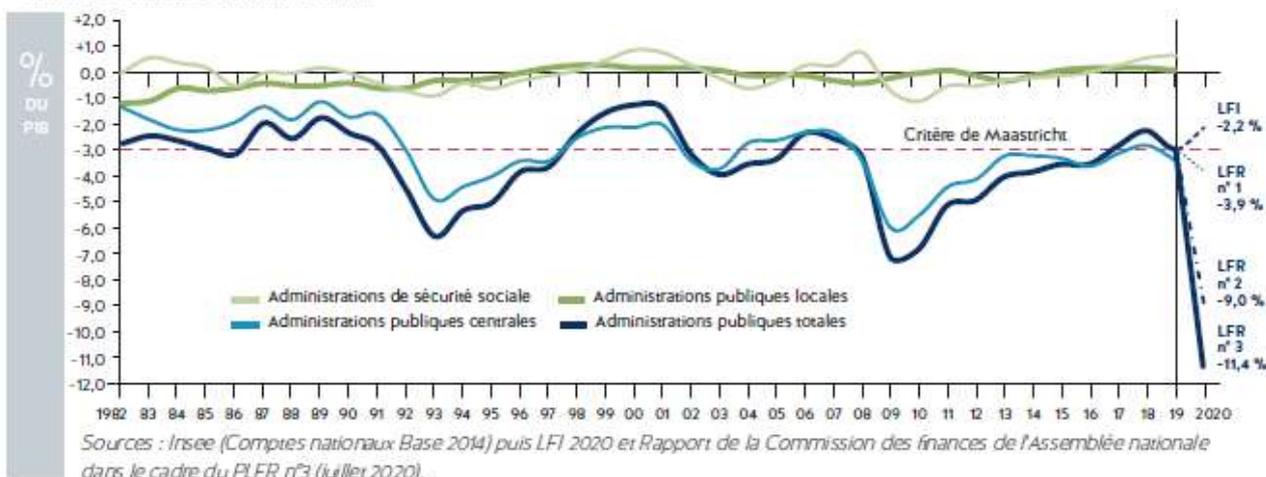
Source : Insee en 2019 puis projections Banque de France (Projections macroéconomiques - Septembre 2020).

La crise sanitaire conduit à un « impact sans précédent en temps de paix » (-18.9% sur un an au 2^{ème} trimestre). Après les contraintes du premier confinement, la consommation a rebondi (Les achats de biens des ménages ont retrouvé en juin le niveau de février). L'année 2020 devrait enregistrer un net repli de l'investissement des entreprises.

Ces premiers constats établis avant le « reconfinement » conduisaient à un net recul du PIB de l'ordre de 9%. Le niveau d'activité d'avant la crise était envisagé fin 2021-début 2022. Nous verrons ci-dessous les hypothèses retenues pour l'examen du projet de loi de finances 2021.

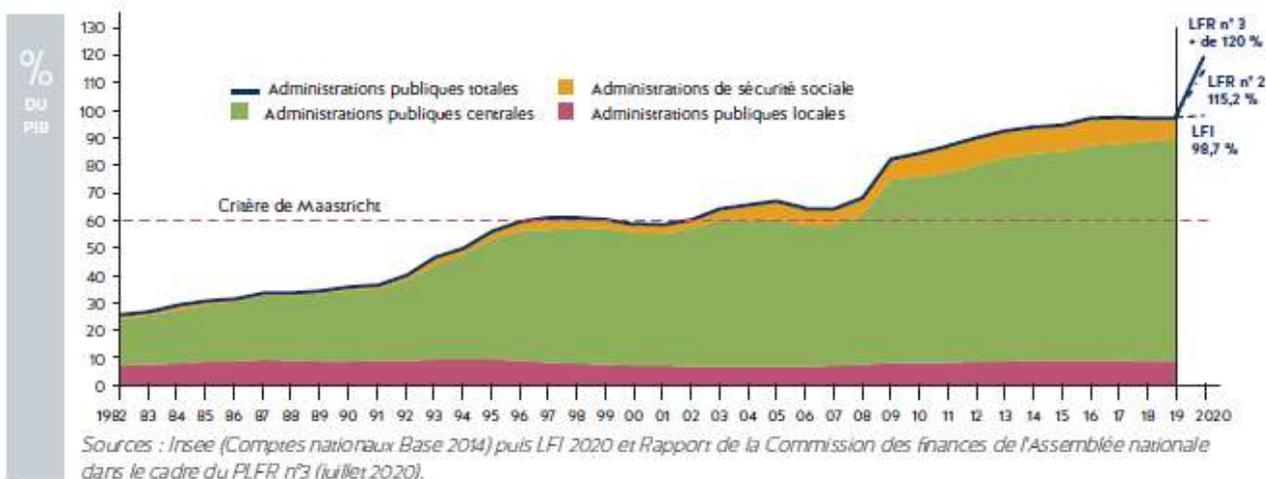
LE DÉFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



Les collectivités locales ont pu absorber ces dernières années différentes réformes de leurs modes de financement (baisse des dotations, suppression progressive de la TH, dispositif de contractualisation), toutefois la crise sanitaire remet en cause cela.

La crise sanitaire est disparate sur les différents secteurs de l'économie donc sur les territoires, l'année 2020 devrait être une année de fragilisation. A noter toutefois une forte hausse des subventions qui démontre la volonté de soutien des collectivités locales à leurs territoires (populations, entreprises, associations).

Source : note de conjoncture septembre 2020 – La Banque Postale

b) *La trajectoire des finances publiques :*

Calendrier budgétaire de l'Etat :



Le 4e projet de loi de finances rectificative pour 2020 a été présenté le 4/11/2020 en conseil des ministres.

Deux objectifs majeurs

1. Accompagner la fin de gestion budgétaire de l'exercice en cours.
2. Assurer la mise en œuvre de la réponse d'urgence face à la crise sanitaire de la covid-19

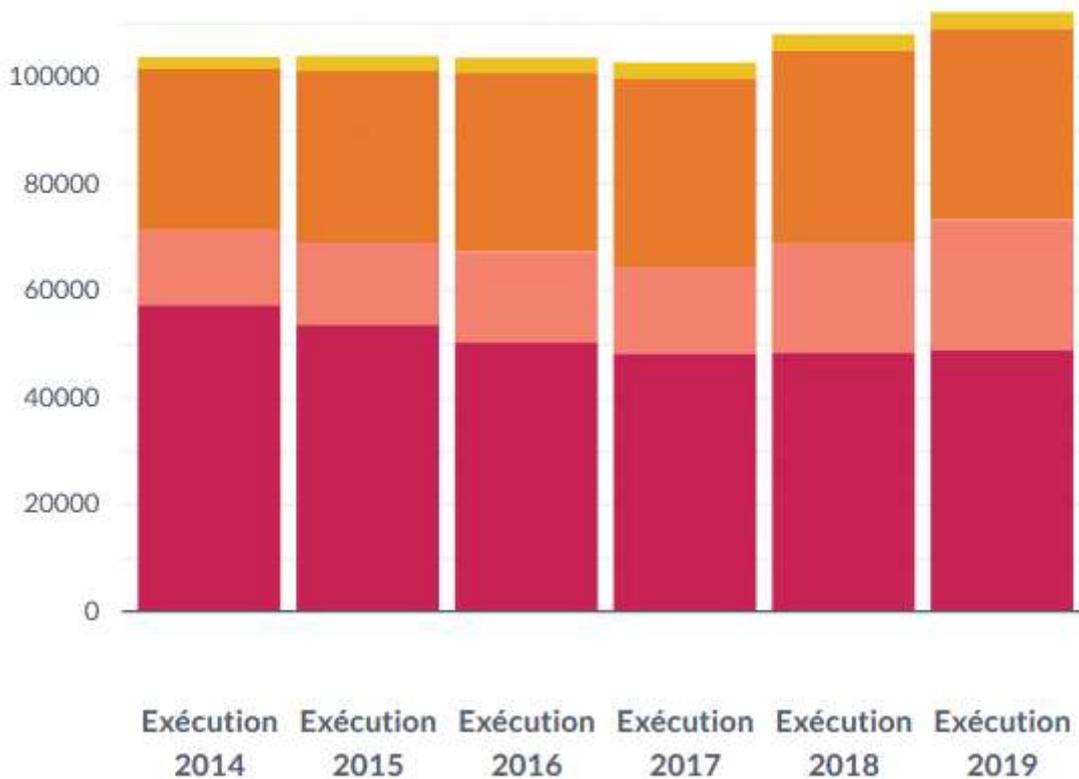
Un cadrage macroéconomique des finances publiques revu au regard du contexte sanitaire

Le déficit public est revu à - 11,3 % du PIB. En-deçà du niveau anticipé pour 2020 dans le projet de loi de finances pour 2021.

La prévision de croissance pour 2020 est abaissée à - 11 % du PIB pour 2020. Le ratio de dépenses publiques s'établirait à 64,3 %, hors crédits d'impôt. Le ratio de dette publique au sens de Maastricht atteindrait 119,8 % du PIB, sous le double effet de la dégradation du déficit du fait des mesures nouvelles liée à la deuxième vague épidémique, et à celle du PIB.

Source : <https://www.budget.gouv.fr/calendrier-budgetaire>

Evolution du concours financier de l'Etat aux collectivités



● SECTEUR COMMUNAL ● DÉPARTEMENTS ● RÉGIONS

Le concours financier de l'Etat aux communes était de 48.213 Milliards d'€ en 2018, 48.769 Milliards d'€ en 2019.

La trajectoire des finances publiques s'inscrit dans le projet de loi de finances à travers « un budget de relance ».

- La concrétisation de la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production à compter de 2021 (20 milliards d'euros sur deux ans);
- La confirmation des engagements déjà pris par le Gouvernement en matière de baisse des impôts des Français, avec la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales engagée en 2018, et la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés ;
- L'ouverture de 36,4 milliards d'euros pour les trois grandes priorités du plan de relance : l'écologie, la cohésion et la compétitivité ;
- La poursuite d'une logique partenariale et soutien aux recettes des collectivités territoriales.

L'Etat souhaite **poursuivre le déploiement des programmes** (Action cœur de ville, territoires d'industrie, agenda rural, cités éducatives dans les quartiers prioritaires, petites villes de demain).

Concernant les cités éducatives, 100 M€ ont été prévus de 2020 à 2022. Le budget 2021 prévoit 17M€ supplémentaires.

10M€ seront affectés pour le financement d'adulte relais (médiation sociale et formation professionnel).

Le financement des projets de renouvellement urbain (NPNRU) est doublé et passe à 10 Md€.

En comparaison avec le graphique ci-dessus, les concours financiers sont prévus à 50.3 Md€ (49.1 Md€ en 2020). La dotation globale de fonctionnement devrait être stable en 2021 vs 2020.

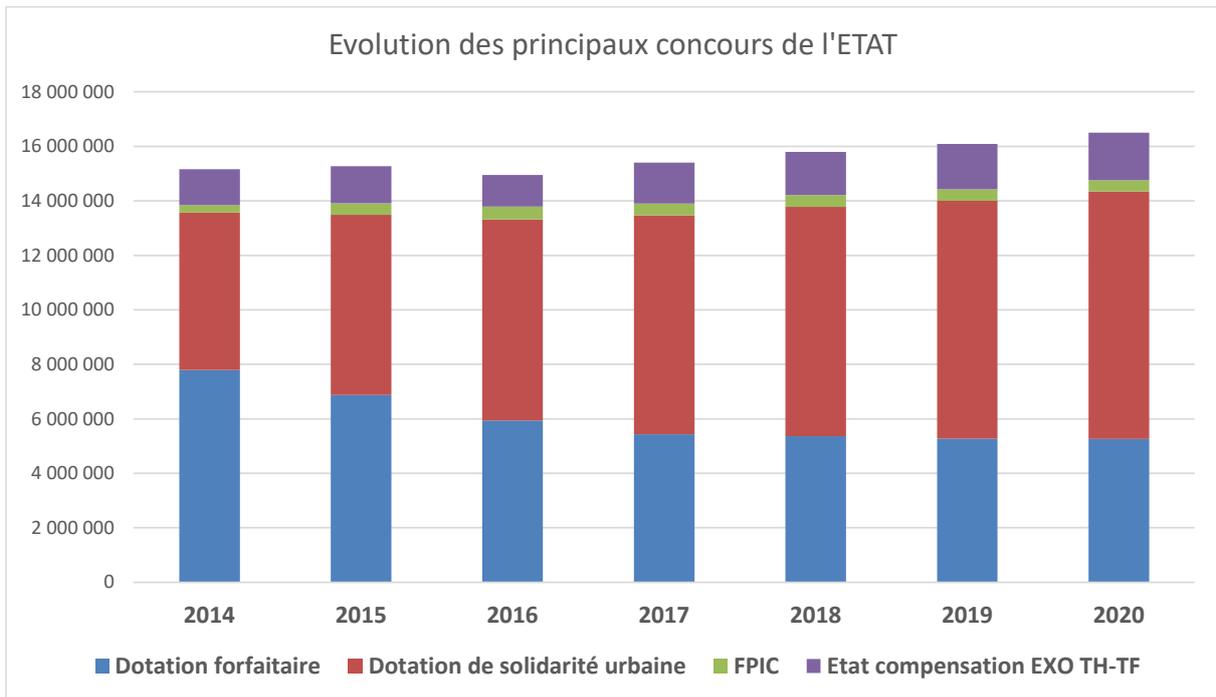
B. Situation de la collectivité

Le vote du compte administratif 2019 a permis de constater une stabilité des soldes intermédiaires de gestion de la ville. En effet, le taux d'épargne brute s'élève à 16 % et bien au-dessus du seuil d'alerte qui se situe à 8%. L'épargne nette positive s'élève à 1509 K€ ce qui permet de dégager un autofinancement pour financer une partie des dépenses d'équipement.

La capacité de désendettement de la ville est passée de 20 années en 2017 à 11 années en 2019, soit un niveau inférieur au seuil d'alerte de 13 années.

	2018	2019
L'épargne brute en K€	7 909	7 219
Taux d'épargne brute	17,00%	16,00%
Pour info seuil d'alerte	8%	
L'épargne nette en K€	1 559	1509
CAF brute en K€	7 586	7 219
CAF nette K€	1 560	1509
Capital restant dû au 31/12 en K€	86 717	82 906
Capacité de désendettement (à partir de l'épargne brute)	11 années	11 années

Concernant les principaux concours de l'Etat pour la collectivité, ci-dessous leur l'évolution :

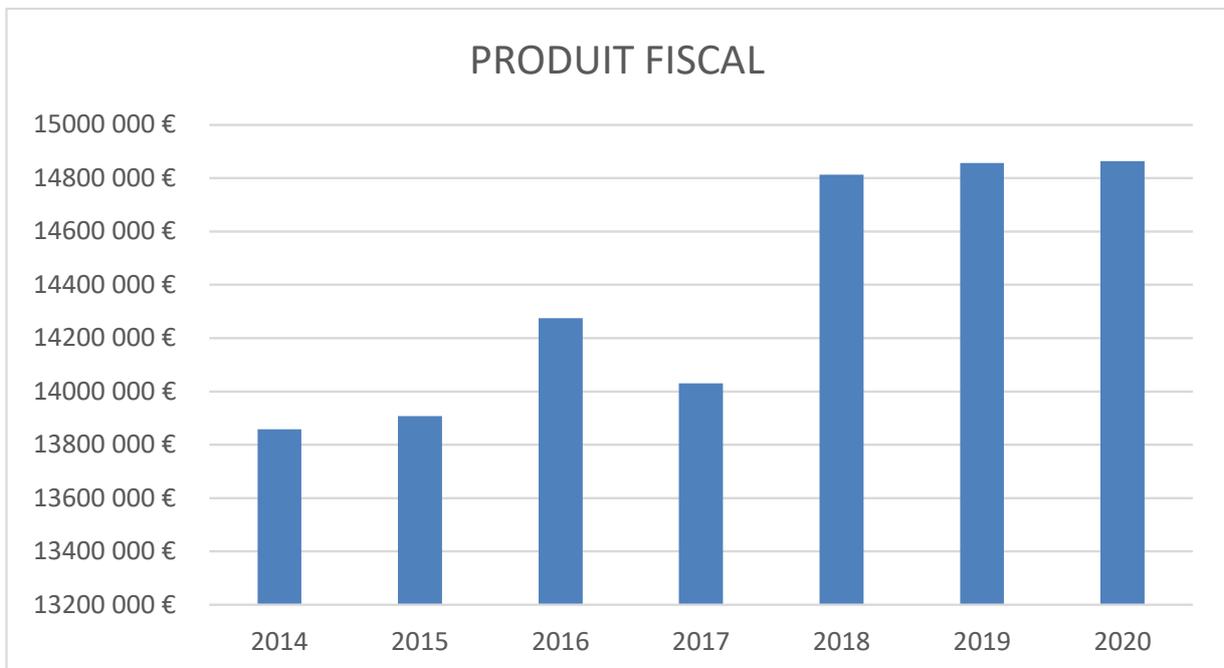


II. Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

A. Recettes de fonctionnement

1. Fiscalité

En lien avec les choix politiques, il n'est pas prévu d'avoir recours au levier fiscal (0% d'augmentation du taux ville depuis 2014).



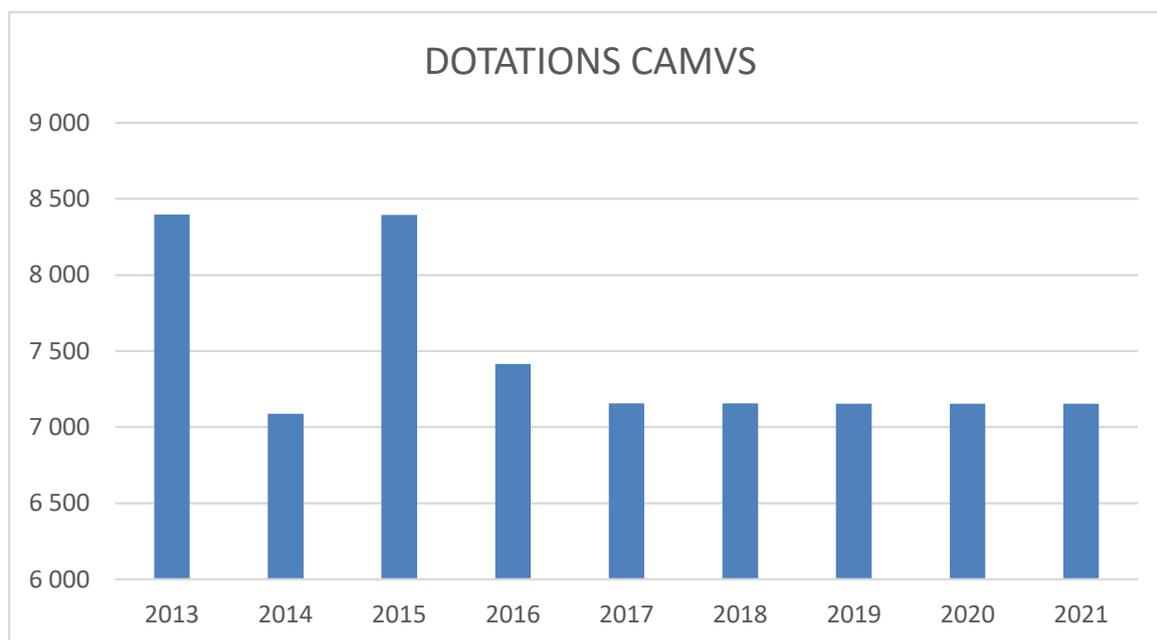
Depuis 2014, les bases présentent une variation moyenne de 0.61% pour la taxe d'habitation, 2.69% sur le foncier bâti et 1.78% sur le foncier non bâti. Le produit fiscal a augmenté en moyenne sur la période de 1.78%.

en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TAM 14/20
Taxe d'habitation								
Bases nettes d'imposition	20 805 000	20 556 000	21 512 000	20 265 000	22 433 000	21 152 667	21 319 000	0,61%
Taux d'imposition	30,07%	30,07%	30,07%	30,07%	30,07%	30,07%	30,07%	
Produit fiscal	6 256 064	6 181 189	6 468 658	6 093 686	6 745 603	6 360 607	6 410 623	0,61%
Taxe sur le foncier bâti								
Bases nettes d'imposition	26 525 000	26 957 000	27 243 000	27 703 000	28 160 000	28 674 845	29 501 000	2,69%
Taux d'imposition	28,4%	28,4%	28,4%	28,4%	28,4%	28,4%	28,4%	
Produit fiscal	7 533 100	7 655 788	7 737 012	7 867 652	7 997 440	8 143 656	8 378 284	2,69%
Taxe sur le foncier non bâti								
Bases nettes d'imposition	148 800	150 100	149 800	147 200	150 300	161 099	159 700	1,78%
Taux d'imposition	46,63%	46,63%	46,63%	46,63%	46,63%	46,63%	46,63%	
Produit fiscal	69 385	69 992	69 852	68 639	70 085	75 120	74 468	1,78%
Produit total (hs rôles supp.)	13 858 549	13 906 969	14 275 522	14 029 977	14 813 128	14 579 383	14 863 375	1,77%

Nous prévoyons au BP 2021, un produit fiscal sur les bases nettes de 2020.

L'attribution de compensation versée par la CAMVS vient compenser le différentiel d'affectation de fiscalité « ménages » et « entreprises », déduction faite des charges transférées.

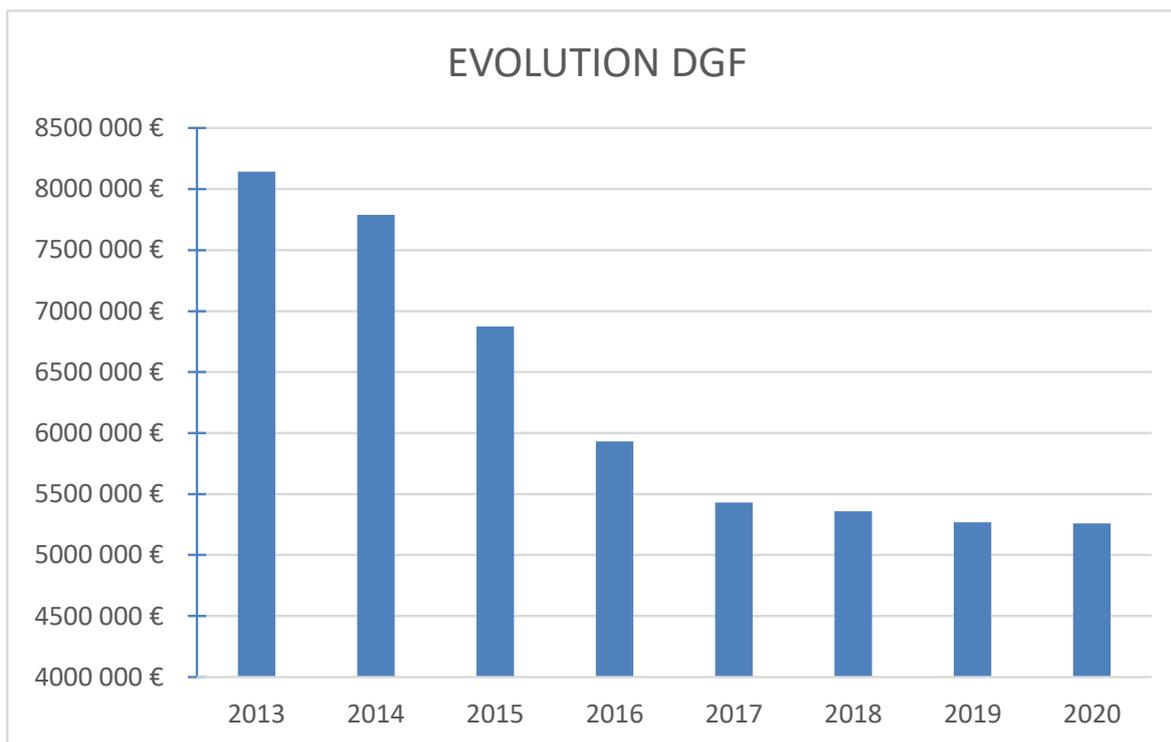
en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Attribution de compensation	7 090	7 089	7 089	7 089	6 904	6 904	6 904	6 904	6 904
Dotation de solidarité	1 306	0	1 306	326	253	251	249	249	249
DOTATIONS CAMVS	8 396	7 089	8 395	7 415	7 157	7 155	7 153	7 153	7 153



2. Focus sur les principaux concours de l'Etat

En 2021, le projet de loi de finances prévoit une DGF stable. Elle continue toutefois de fluctuer en fonction de l'évolution de la population.

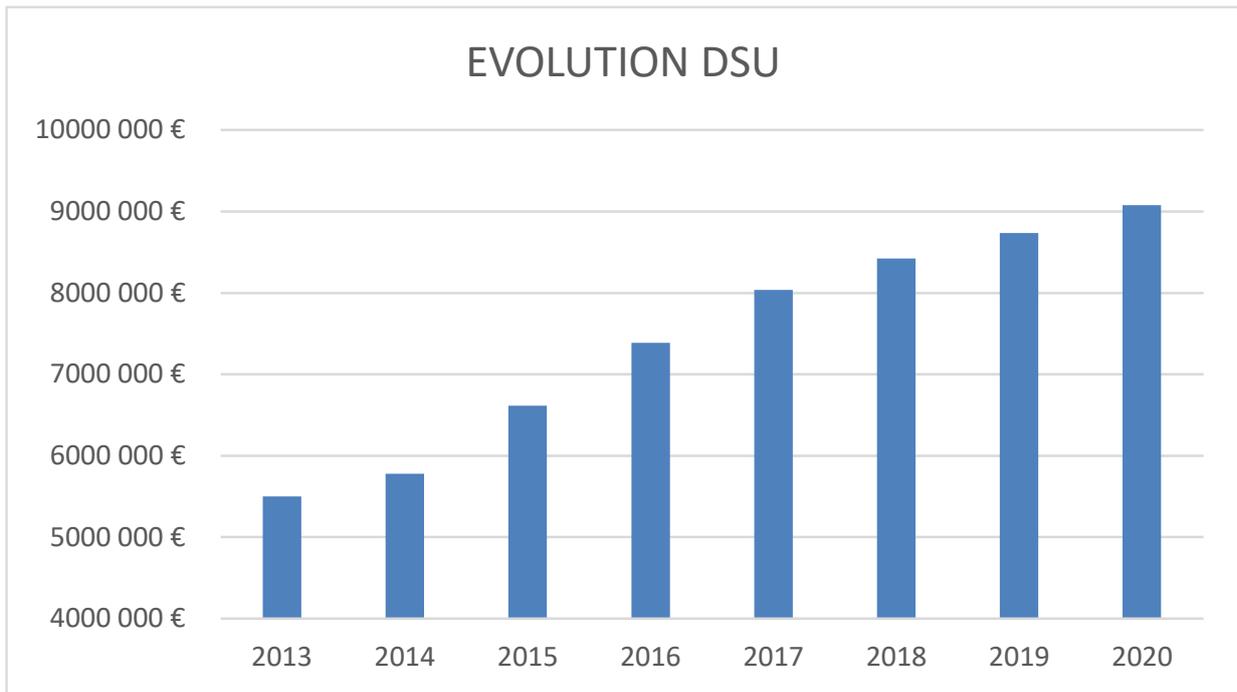
DGF	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DGF MAUBEUGE	8 143 038 €	7 787 599 €	6 872 804 €	5 931 382 €	5 430 909 €	5 358 779 €	5 267 656 €	5 259 864 €
Evolution en montant		- 355 439 €	- 914 795 €	- 941 422 €	- 500 473 €	- 72 130 €	- 91 123 €	- 7 792 €
Evolution en %		-4,4%	-11,7%	-13,7%	-8,4%	-1,3%	-1,7%	-0,1%



Nous prévoyons une DGF stable en 2021 à hauteur de 5.2Millions d'€.

Nous prévoyons un maintien de la DSU à hauteur de 9 millions d'€.

DSU	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DSU MAUBEUGE	5 501 620 €	5 776 941 €	6 617 036 €	7 385 456 €	8 037 474 €	8 422 439 €	8 737 558 €	9 079 938 €
Evolution en montant		275 321 €	840 095 €	768 420 €	652 018 €	384 965 €	315 119 €	342 380 €
Evolution en %		5,0%	14,5%	11,6%	8,8%	4,8%	3,7%	3,9%



Enfin pour la péréquation horizontale, nous prévoyons la stabilisation du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC). Il consiste en un prélèvement des ressources des intercommunalités et communes « riches » vers les ensembles « pauvres ».

La recette pour Maubeuge en 2021 est prévue sur la base de 2020 soit 417K€.

3. Autres recettes (produits des services...)

La clôture de l'exercice 2020 devrait nous permettre de constater **une baisse des produits des services** liée principalement à la crise sanitaire.

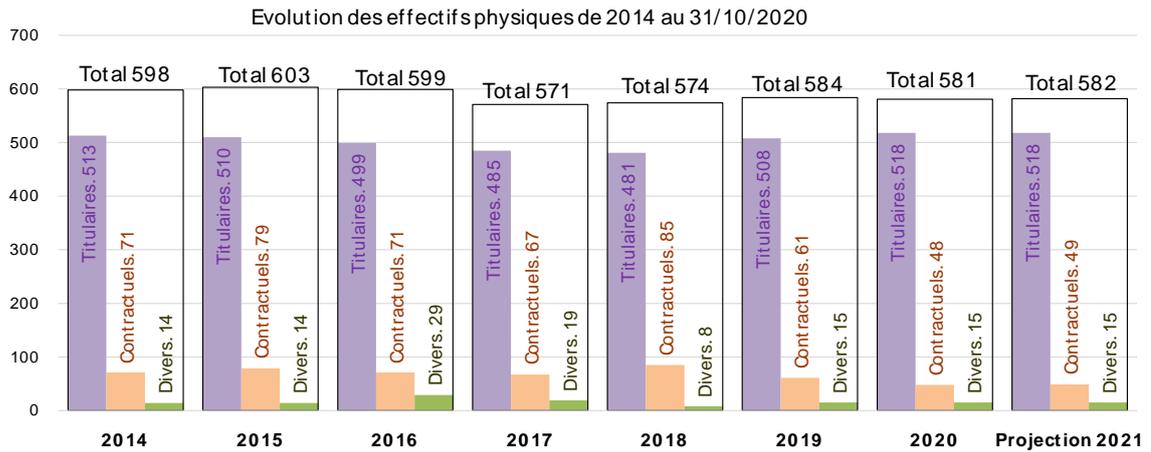
Nous prévoyons toutefois des recettes 2021 sur la base du réalisé 2019.

B. Dépenses de fonctionnement

1. Dépenses de personnel

❖ Structure des effectifs

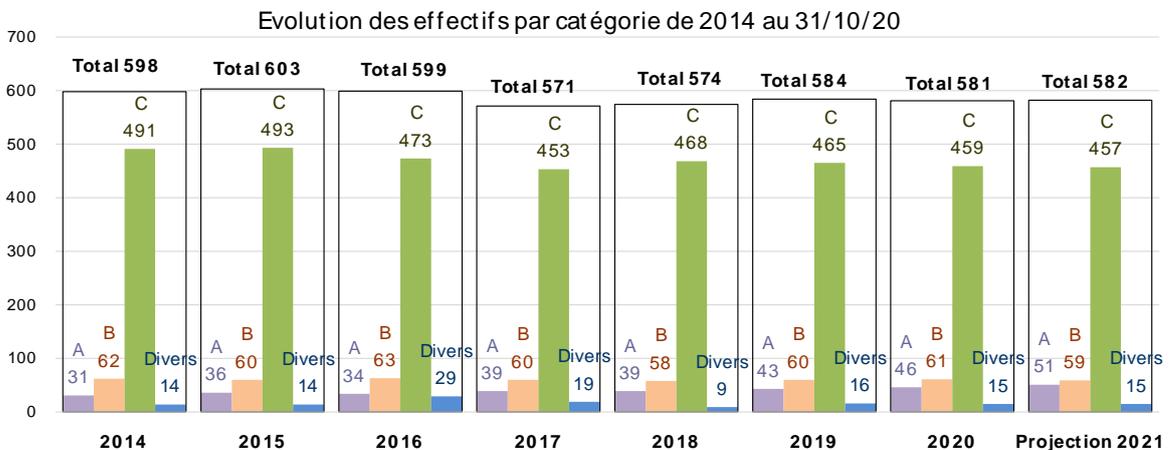
➤ Par statut



Les titulaires et contractuels pour l'année 2019 se répartissent par filière de la façon suivante :

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	27%	26%	26%
Technique	47%	36%	46%
Culturelle	6%	17%	7%
Sportive	2%		2%
Médico-sociale	9%	17%	10%
Police	6%		6%
Incendie			
Animation	2%	4%	3%
Total	100%	100%	100%

➤ Par catégorie



La ville stabilise ses effectifs.
Pour l'année 2021 :

- 11 départs en retraite sont actuellement prévus, 4 postes seraient pourvus par recrutement externe, les autres postes seraient pourvus par mobilité interne ou non remplacés (réorganisation de certains services).
- La ville prévoit de mettre en place une équipe dédiée au NPNRU avec 2 recrutements (coordinateur Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et chef de projet NPNRU), postes qui seront en partie financés.
- 3 postes qui n'étaient plus pourvus à la suite de départs ou mobilité interne sont en cours de recrutement (intégrés dans la prévision 2021).

❖ Charges de personnel

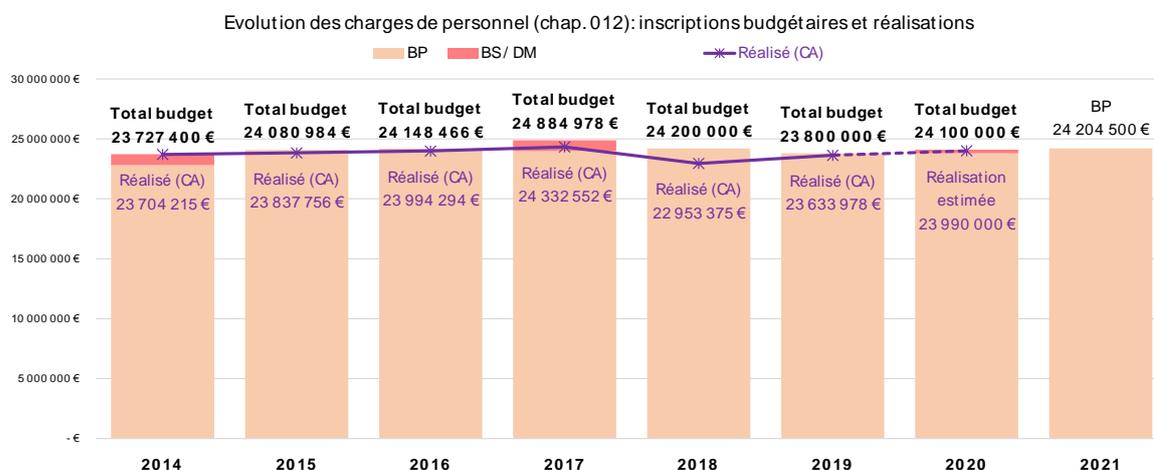
➤ Dépenses réalisées et prévisionnelles

La ville a stabilisé sur le dernier mandat ses charges de personnel en moyenne à 24 millions d'euros.

Cela se traduit sur la gestion des emplois qui a fait l'objet d'une analyse annuelle afin de pouvoir gérer entre les départs à la retraites et les besoins en recrutement.

Le dernier bilan social de la collectivité en apporte les derniers éléments.

Les grandes lignes directrices pour les trois prochaines années sont en cours de rédaction pour la fin de l'année. Le document qui en découlera précisera les axes majeurs des réflexions en termes d'évolution des ressources humaines de la collectivité et des moyens à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs.



La ville prévoit une légère progression de la masse salariale (+ 204 K€), en raison de plusieurs dispositifs légaux :

- Reclassement au 1^{er} janvier 2021 dans le cadre du Protocole sur les Parcours Professionnels, les Carrières et Rémunérations (PPCR)
- Les incidences dues au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) issu du déroulement des carrières des agents
- Evolution des effectifs (cf. paragraphe précédent)

➤ Traitements indiciaires

Le traitement de base indiciaire des agents titulaires et contractuels indiciaires s'élevait à 11 882 098 € en 2019 ; en 2020, il est estimé à 12 014 126 €.

➤ Primes et indemnités

La plupart des régimes indemnitaires qui ont fait l'objet d'un décret (de publication) a été transposé par délibérations du conseil municipal.

Le RIFSEEP (IFSE et CIA) a été voté avec des taux similaires à ceux de l'Etat et sans perte de rémunération pour les agents.

Pour l'année 2019, le montant des primes et indemnités (RIFSEEP, IAT, IFTS, ...) était de 2 759 741 € ; pour 2020, la prévision est de 2 603 079 €.

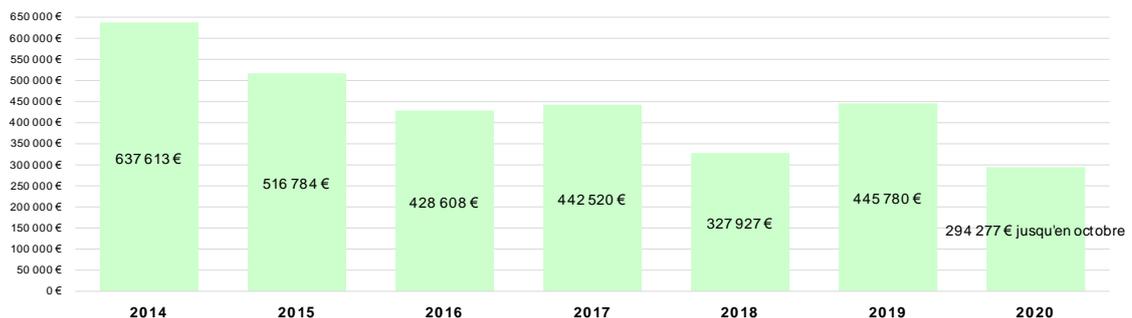
➤ NBI

Pour l'année 2019, elle s'élevait à 177 552 €.

En 2020, elle est estimée à 190 330 € pour 280 agents.

➤ Heures supplémentaires

Evolution annuelle des heures supplémentaires rémunérées :



La ville réduit le volume d'heures supplémentaires effectuées et rémunérées ; en 2019, elles ont augmenté du fait de l'organisation des élections et du renfort des mesures de sécurité pour les festivités et événements organisés par la ville. En 2020, plusieurs festivités ont été annulées en raison de la crise sanitaire COVID-19, ce qui entraîne une baisse des heures supplémentaires.

➤ Avantages en nature

En 2019, les avantages en nature s'élevaient à 5 524 € dont 2 887 € pour la mise à disposition d'un véhicule de fonction et 2 637 € liés aux repas pris par les enseignants qui encadrent la pause méridienne.

En 2020, cette dépense sera sensiblement identique.

❖ Durée du travail

A la suite du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes et du bilan des recommandations un an après (2020), la ville, comme beaucoup de collectivités, doit viser l'objectif légal de 1607 heures travaillées.

En ce sens, elle s'est engagée dès le début de l'année 2020 (délibération N°1 du 16 janvier 2020) dans une réelle volonté de négociation avec les partenaires sociaux sur cette problématique ainsi que l'application de la loi d'août 2019 sur la transformation de la fonction publique.

2. Subventions

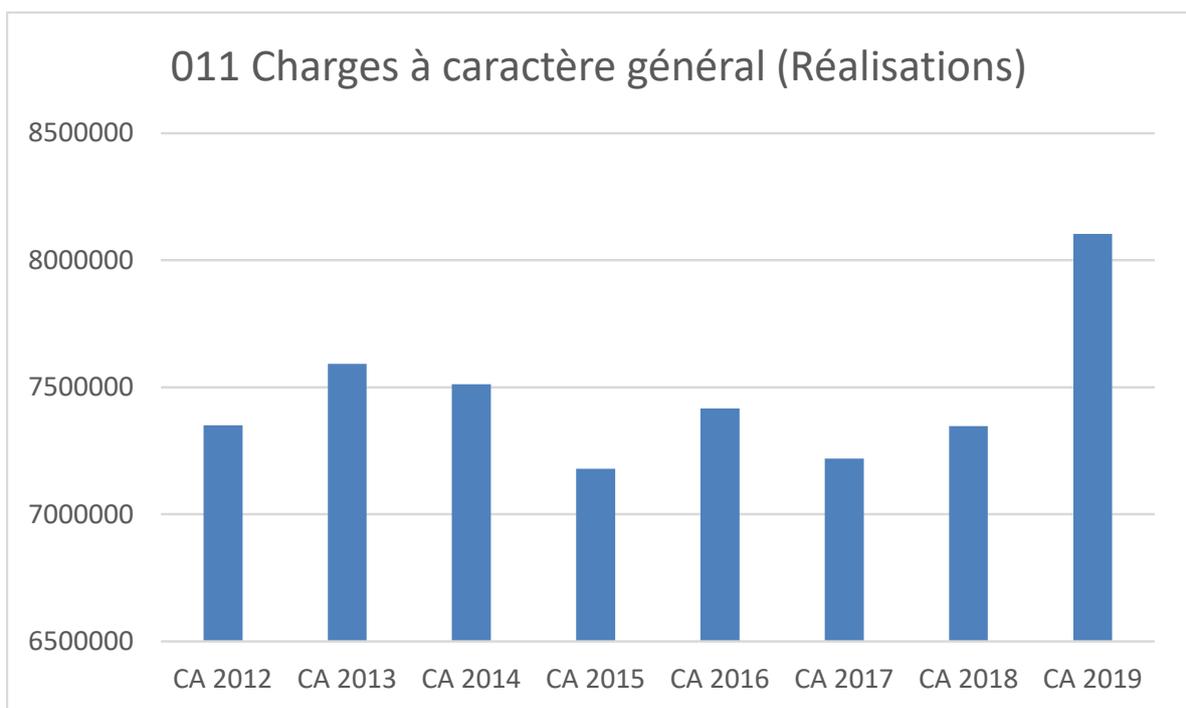
La subvention d'équilibre versée au CCAS sera revue, les chantiers d'insertion ayant été transférés.

L'enveloppe globale des subventions aux associations est maintenue en 2021 sur le montant 2020 soit 2.7 M€.

3. Autres dépenses de fonctionnement

Compte tenu du contexte susmentionné (stabilité des dotations de l'Etat, non recours à la fiscalité) la ville prévoit de maîtriser ses dépenses à caractère général sur la base des dépenses réalisées en 2020.

La ville a développé ses dernières années un dialogue de gestion avec les services opérationnels afin que les moyens attribués soient en cohérence avec les choix politiques et budgétaires.



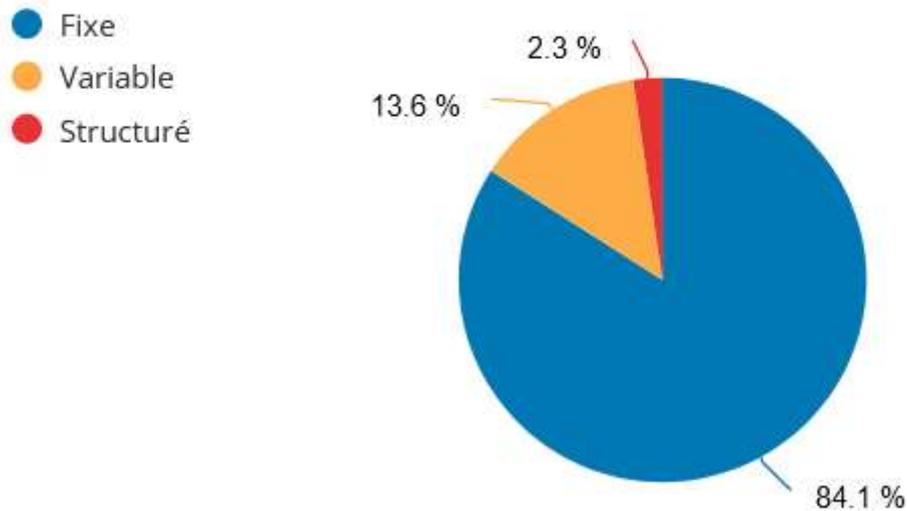
En 2020, le total des charges à caractère général devrait être de 7.5 M€ (sous réserve de dépenses complémentaires liées à la COVID 19 d'ici la clôture).

C. Section d'investissement

1. Dette

+ Structure de la dette

REPARTITION DE L'ENCOURS



Au 31/10/2020, **84.1%** de la dette est composée d'emprunts à **taux fixes**.

La dette de la ville est complètement sécurisée.

+ Gestion de la dette

Nous avons mis en place depuis 2015 une **gestion active de la dette**. Les objectifs suivants ont été retenus :

Sécuriser la dette de la Ville en renégociant les emprunts structurés à risque

Dégager des marges de manœuvre budgétaires

Réaliser une meilleure lisibilité budgétaire (prospectives simplifiées) par l'annulation des incertitudes liées à la couverture de risque

Echelonnement des échéances pour une meilleure gestion de la trésorerie.

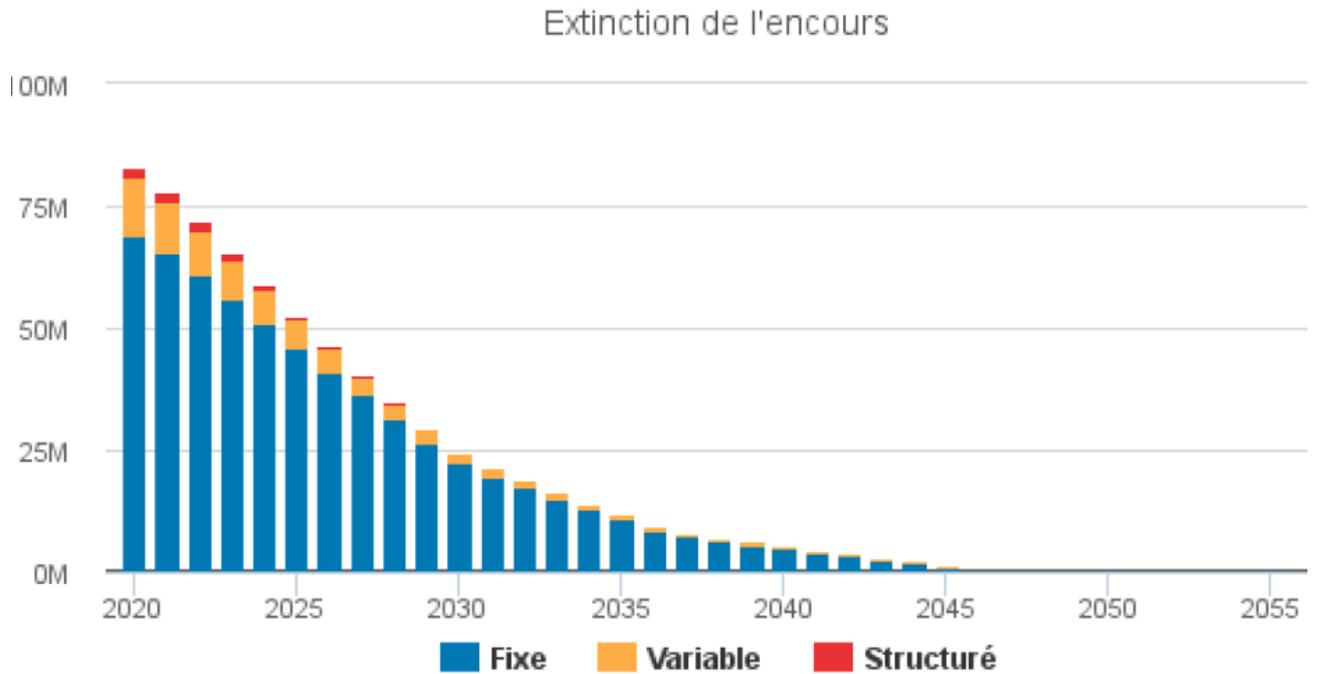
DESENDETEMENT DE LA VILLE EN 2021 :

Remboursement de la dette existante : 6.2 Millions d'€
Nouveaux emprunts 2021 : 5 Millions d'€

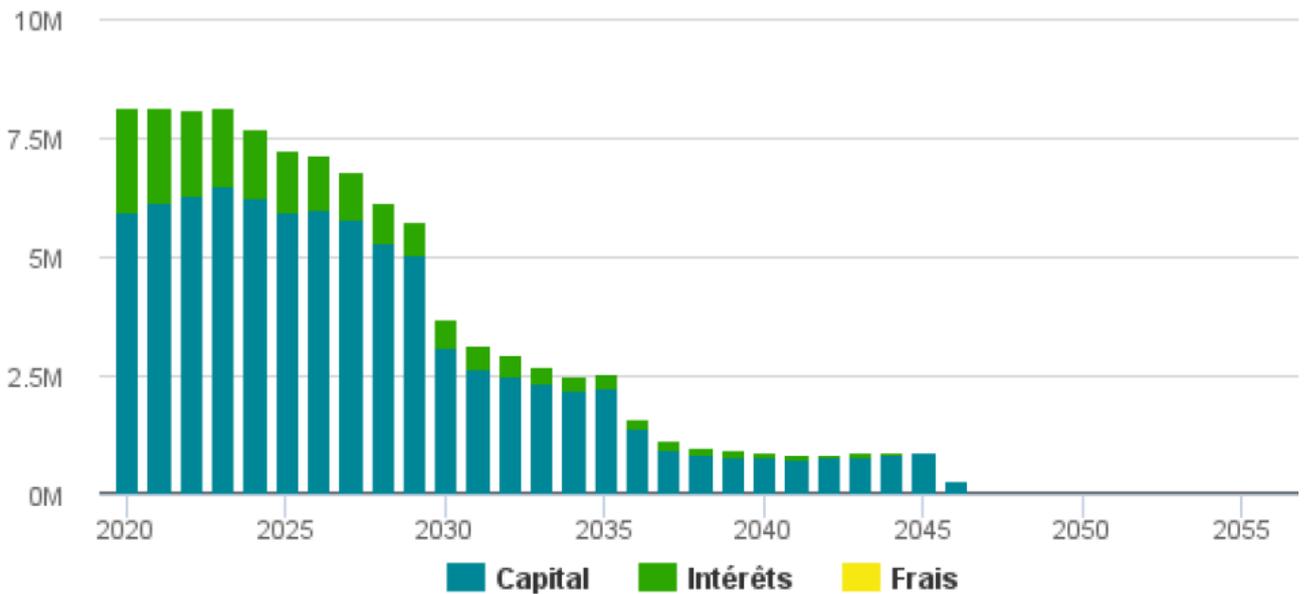
EN 2021 LA COMMUNE POURSUIVRA SA STRATEGIE DE DESENDETEMENT

 Dette en 2021

Le profil d'extinction de la dette est le suivant :



Evolution de l'annuité



2. Recettes d'investissement

Concernant les ressources d'investissement que la ville pourrait mobiliser en 2021, outre les demandes de subventions habituelles et les cessions immobilières et mobilières dites « courantes », la ville prolonge sa réflexion sur l'optimisation de son patrimoine.

Pour 2021, nous prévoyons une recette à hauteur de 1.4 millions d'€ au titre du FCTVA.

Afin de répondre au programme d'investissement 2021, la section d'investissement s'équilibrera avec des recettes d'emprunt dans une logique de poursuite du désendettement de la commune (5 M€ de nouveaux emprunts prévus).

3. Dépenses d'investissement

Le montant des investissements (dépenses d'équipement) pour 2020 devrait se situer à un niveau proche de celui de 2020, soit environ 11M€.

III. Aménagement urbain et investissements

- Action Cœur de ville

Poursuite des études : création du centre d'interprétation de l'histoire de Maubeuge (ex-Banque de France), réhabilitation de la piscine Pasteur en lieu d'expression artistique, culturel et associatif...



Aménagements dans le cadre du projet de la Clouterie.



Aménagements pour la création de la halle couverte de la place de Wattignies.



Rénovation des ex CAF-CPAM, pour la création d'une médiathèque numérique, le développement d'une offre culturelle, d'apprentissage et de formation.



Création d'une foncière commerciale, en partenariat avec la CCI Grand Hainaut. Pour maîtriser les loyers et favoriser la diversité et la qualité des implantations de commerces.

- NPNRU et rénovation des quartiers

Quartier de Sous-le-Bois : démolition de l'école Dussart et création de la maison de santé pluridisciplinaire, études de programmation de la crèche Souris verte, acquisitions foncières du gymnase et futur centre social, réaménagement des espaces publics et sécurisation du Village fleuri.

Quartier des Provinces-Françaises : démolition de l'ancienne école maternelle pour réaménager l'entrée du quartier.

Quartier du Pont de Pierre (Ecrivains et Présidents) : études pour la création de la salle des fêtes des hêtres.

Quartier de Montplaisir : reconstruction d'une nouvelle salle polyvalente (Cabri).

Quartier de Douzies : rénovation de la toiture de la salle des fêtes.

Dans tous les quartiers : poursuite du programme une « Aire de Jeux dans mon Quartier ».



- Des investissements pour l'avenir des jeunes maubeugeois : la poursuite de la rénovation de nos écoles et des outils en faveur de la réussite scolaire.

Rénovation des écoles du Pont-Allant, des écoles du Faubourg de Mons, Daudet-Pagnol et de Joyeuse.

Déploiement du dispositif Cités éducatives, poursuite des actions en faveur du pouvoir d'achat des familles et de la réussite scolaire des élèves.



- La rénovation des équipements Sportifs

Rénovations du stade Jean Serra, du gymnase Mozin, des courts de tennis du complexe Lagrange, création du pôle équestre et du stade de rugby.



- La rénovation des équipements culturels

Etudes de rénovation de la scène nationale du Théâtre du Manège et du béguinage des Cantuaines.



Aménagement des studios pour l'apprentissage des musiques actuelles au conservatoire M-A. Guénin.



Aménagements complémentaires au pôle culturel Henri Lafitte.

Inauguré en Août 20219, le Pôle Culturel Lafitte accueille plusieurs associations et propose de nombreuses activités et animations. Des travaux complémentaires sont prévus pour développer l'offre et l'accueil des maubeugeois ainsi que la rénovation de la cour intérieure.



Etudes pour la restauration des Remparts Vauban et création du parc du Vivier.



Rénovation des toitures de l'église St Pierre St Paul et autres bâtiments municipaux.

- La rénovation des voiries, trottoirs et espaces publics (voiries et places communales, voiries communautaires, aménagement le long des voiries nationales et départementales).



- Création du CSU, poursuite du déploiement de la vidéoprotection et des investissements en faveur de la tranquillité des Maubeugeois.



- La ville de Maubeuge poursuit ses actions en matière de transition écologique. La ville a été labellisée par la Région Hauts de France, Rev3 en 2020. En 2021, il s'agit de poursuivre le déploiement du réseau de chaleur et de développer les actions de mobilisation des acteurs et des habitants sur différentes thématiques : mobilité avec le plan vélo, consommations énergétiques, etc.



CONCLUSION

Les principales hypothèses du Budget primitif 2021 sont prises avec beaucoup de prudence, les incertitudes liées à la crise sanitaire peuvent conduire à une utilisation des ressources non comparable aux autres exercices (arrêt des manifestations, soutien accru aux partenaires du territoire, dépenses pour protéger la population...).

La gestion active de la dette mise en place depuis le début du mandat précédent permettra de poursuivre le désendettement de la commune.

Un choix politique fort concerne le niveau de l'investissement, en effet l'effort d'équipement restera supérieur au taux moyen des villes de même strate. Nous souhaitons investir pour l'avenir de Maubeuge, afin de mettre en valeur notre patrimoine, de faire rayonner notre ville culturellement, de participer à la redynamisation du cœur de ville et à la rénovation de nos quartiers, de favoriser la réussite des jeunes Maubeugeois et de nous inscrire pleinement dans une démarche de transition écologique.